

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3012

23 décembre 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Investments S.A.	144542	More Than Fuels S.A.	144575
ABN AMRO Pan European Finance S.A.	144574	Nautilus Investments S.à r.l.	144555
Amorim Investments II S.A.	144561	Parvin S.A.	144563
Amorim Investments S.A.	144562	Parvin S.A.	144563
Arclux S.A.	144539	Patripart	144560
Bearstead Holding S.à r.l.	144567	Patri Participations Holding	144560
beim laange Veit, société à responsabilité limitée	144539	PATRIZIA Lux 10 S.à r.l.	144561
Black Lion Beverages Luxembourg	144543	PATRIZIA Lux 20 S.à r.l.	144564
Bluelux S.A., SPF	144550	PATRIZIA Lux 30 N S.à r.l.	144565
CGF Commercial and Industrial Finance 2 S.à r.l.	144576	PATRIZIA Lux 60 S.à r.l.	144565
Digital Investments S.A.	144574	PATRIZIA Luxembourg S.à r.l.	144564
Eclat Investments S.A.	144559	PATRIZIA Real Estate 10 S.à r.l.	144566
Etanchéité S.A.	144576	PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l.	144566
EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l.	144559	PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l.	144567
Fantasy Finance S.A.	144562	PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l.	144576
Fantasy Finance S.A.	144562	Petrotec S.à r.l.	144540
Ferdelux S.à r.l.	144556	Philips Luxembourg S.A.	144559
Fidustar S.A.	144542	Piazza Duomo S.A.	144548
Finstone S.à r.l.	144558	Picardy Wind S.à r.l.	144558
FMP Italy S.à r.l.	144543	Realfund	144575
Hager Investment	144561	Realgest S.A.	144540
Hyperion Investments S.A.	144544	Sodem	144538
Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.	144544	Stella Cadente S.à r.l.	144547
Kaliak S.A.	144560	Tanglewood Finance S.à r.l.	144542
Kinetron S.A.	144541	Trans Marques sarl	144575
Louisville Investments S.A.	144549	Vento Hermes S.à r.l.	144558
Mindforest Holding S.A.	144539	Weinberg Real Estate Finance S.à r.l.	144530
		Zaisan Holdings S.A.	144545
		Zee S.A.	144541

Weinberg Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.338.

STATUTS

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Weinberg Real Estate Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite au registre de Luxembourg sous le numéro B 138.997, ici représentée par M^e Emelie Marius, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée**Art. 1^{er}. Dénomination**

Le nom de la société est "Weinberg Real Estate Finance S. à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art.2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérance, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique

Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées Générales des associés et résolutions circulaires des associés

11.1 Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

11.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

11.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

11.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16 Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Weinberg Real Estate Holding S. à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cent (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. La personne morale suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée:

- Weinberg Real Estate S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et inscrite au registre de Luxembourg sous le numéro B 130.907.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et que, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the second day of December.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Weinberg Real Estate Holding S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.997, hereby represented by Ms. Emelie Marius, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 28th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

The name of the company is "Weinberg Real Estate Finance S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law) and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Résolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Résolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Représentation

8.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two (2) managers.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager

If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

11.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Résolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. General Provisions

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Résolutions as well as the Shareholders Circular Résolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Résolutions or the Shareholders Circular Résolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31st, 2009.

Subscription and Payment

Weinberg Real Estate Holding S. à r.l., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following company is appointed as manager of the Company for an unlimited duration:

- Weinberg Real Estate S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 130.907.

2. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in French, followed by an English version and, in case of divergences between the French text and the English text, the French text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Signé: E. Marius et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 décembre 2008. LAC/2008/48894. Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154290/5770/479.

(080182489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Sodem, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 68, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008154304/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, réf. DSO-CX00031. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080181505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Arclux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, Ëlwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.932.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RINNEN-PUTZ Danielle.

Référence de publication: 2008154306/800253/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2008, réf. DSO-CW00244. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080181509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

beim laange Veit, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 39, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 101.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154307/1315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01633. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Mindforest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 88.288.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue de manière extraordinaire à 18.00 heures le 16 octobre 2008

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse professionnelle des administrateurs M. Guy Kerger et M. Nicolas Hoffeld ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Michel Bourkel du 8, rue Dicks, Luxembourg au 34, rue Michel Rodange, L-2430, avec effet au 1^{er} janvier 2008;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Guy Kerger, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Michel Bourkel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS B 39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

144540

Pour publication
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008154309/766/29.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Realgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.684.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue le 16 Juin 2008 à 10.00 heures

Extrait des résolutions

4. L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

* VENTURE & CAPITAL MANAGEMENT S.A., 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 77, bd. Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

* M. Albertini Giampaolo, 77, bd. Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- *Administrateur-délégué:*

M. Bourkel Michel, 77, bd. Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

* Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH8304 Wallensellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154315/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Petrotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.650.850,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.109.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 26 novembre 2008 que

- WP IX LuxCo II S.à r.l. a transféré 1 part sociale de catégorie A quelle détenait dans la Société à

WP IX LuxCo I S.à r.l.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

WP IX LuxCo I S.à r.l., 59430 parts sociales de catégorie A

Petrotec Management Beteiligungs-GmbH & Co. KG, 6604 parts sociales de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

144541

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

PETROTEC S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008154328/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02981. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Zee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 117.906.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue à 12.00 heures le 30 juin 2008

Extrait des résolutions

L'assemblée générale renouvelle le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417, Luxembourg;
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417, Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417, Luxembourg;

Administrateurs-délégués:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417, Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417, Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen, Zurich;
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154318/766/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07101. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Kinetron S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.288.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 20 novembre 2008

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
3. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
4. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KINETRON S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008154368/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Fidustar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 113.969.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 14 novembre 2008

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission de M. Christophe KAMDEN de son poste d'administrateur et de directeur.

L'assemblée nomme en son remplacement comme administrateur Madame Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI, née le 9 janvier 1972 à Tallinn (Estonie) et demeurant au 10, Munnereferstroos à L-5730 Aspelt jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013. Chaque administrateur dispose d'un pouvoir de signature conjointe.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008154321/318/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Aberdeen Indirect Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.489.

—
EXTRAIT

En date du 6 octobre 2008, Monsieur Bo Ljunglöf, résidant professionnellement au 12, Svartviksringen, S-133 36 Saltsjöbaden, Suède, a notifié par écrit à la Société qu'il démissionnait de ses fonctions en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154327/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Tanglewood Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 87.210.

—
En date du 30 septembre 2008, l'associé unique PR Beverages Limited, avec siège social à Kilnagary, Carrigaline, Co Cork, Irlande, a transféré la totalité de ses 360 parts sociales à PBG Beverages International Limited, avec siège social à Kilnagary, Carrigaline, Co Cork, Irlande.

En conséquence, PBG Beverages International Limited devient associé unique avec 360 parts sociales.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154337/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.494.100,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

—
Transferts de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 21 novembre 2008 que
Black Lion Beverages (Cayman) Holding Limited a transféré 8 parts sociales de catégorie A ainsi
que 265 parts sociales de catégorie B
à

- Quantus Invest Scottish Partnership

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008154331/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02977. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

FMP Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 93.899.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 05 avril 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Marjoleine VAN OORT de son poste d'administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joseph MAYOR de son poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Madame Géraldine SCHMIT, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 03 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Alain HEINZ, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet au 31 mars 2008 pour une durée indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008154334/587/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02768. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Iron Mountain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 280.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.498.

Par résolution signée en date du 14 novembre 2008, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de commissaire, avec effet rétroactif au 6 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154341/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Hyperion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.119.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a été tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (ci-après, l'"Assemblée") de la société "HYPERION INVESTMENTS S.A." (ci-après, la "Société"), une société anonyme établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 92.119,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 12 février 2003, publié au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 362 du 3 avril 2003.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le ministère du notaire soussigné daté du 23 avril 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 6 août 2007, sous le numéro 1654 et page 79369.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social d'un montant de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de procéder à la dissolution anticipée de la Société "HYPERION INVESTMENTS S.A." et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

- la société "VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à r.l." une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 52.610.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A.SCARCELLI, A.ARCARI, F.CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 26 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14525. Reçu douze euros. 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. BOICA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008154342/239/71.

(080182662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Zaisan Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 136.592.

In the year two thousand and eight, on the first of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the public limited liability company (société anonyme) "Zaisan Holdings S.A." (the Company), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.592, incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on January 24, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of March 26, 2008 number 730.

The Meeting is chaired by Mr Antoine FORTIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Audrey JARRETON, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as Scrutineer Mrs Dara SYCHAREUN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that 30,000 A shares and 10,000 B shares representing the entire share capital, are represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the issues of the agenda which has

previously been communicated to the shareholders present or represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Granting of full discharge to the directors and statutory auditor of the Company;
3. Appointment of a liquidator of the Company and determination of the liquidator's mission.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the shareholders present or represented by their proxyholder, then unanimously decide on the following:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their duties.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint Mayfair Trust S. à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112.769, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this Meeting is estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, said proxyholders signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire demeurant à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme "ZAISAN HOLDINGS S.A." (la Société), ayant son siège social à 1, rue du Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.592, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 26 mars 2008, numéro 730.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine FORTIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Audrey JARRETON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Madame Dara SYCHAREUN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, une fois signées "ne varietur" par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Cette liste de présence fait apparaître que les 30,000 actions de catégorie A and 10,000 actions de catégorie B représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires présents ou représentés ont été préalablement informés, chacun d'entre eux déclarant en avoir pris connaissance.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Octroi d'une décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et détermination de sa mission.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires, présents ou représentés par leurs mandataires, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Mayfair Trust S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.769, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer sa mission et que la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du Liquidateur.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette Assemblée est estimée à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux mandataires des parties comparantes, ces mandataires ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: A. Fortier, A. Jarretton, D. Sychareun et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 3 décembre 2008. LAC/2008/48699. Reçu douze euros Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008154344/5770/114.

(080182638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Stella Cadente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.117.

En date du 20 octobre 2008, l'associé Stanislassia Valérie Mahoudeau-Klein, avec adresse au 11, Villa Claude Monet, 75008 Paris, France, a transféré:

- 21 parts sociales classe A à l'associé Clarins Groupe S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

- 21 parts sociales classe A à l'associé Arc International, avec siège social au 41, avenue du Général de Gaulle, 62510 Arques, France.

Suivant l'article 13 des statuts, «dès lors qu'une part sociale d'une autre catégorie que celle détenue par l'associé acquéreur, lui est transféré, celle-ci sera automatiquement convertie, à l'égard des associés restants, en une part sociale déjà détenue par l'associé acquéreur».

En conséquence, les associés sont les suivants:

- Clarins Groupe S.à r.l. détient 63 parts sociales classe C
- Arc International détient 63 parts sociales classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154362/581/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02307. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Piazza Duomo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 87.952.

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PIAZZA DUOMO S.A.", ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.952, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1302 du 9 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 115 du 16 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luciano Collot, demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Nicolay, demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme PIAZZA DUOMO S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- DELPHEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. COLLOT, A. BRAQUET, J.-M. NICOLAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/48005. Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008154346/242/65.

(080182276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Louisville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.965.

L'an deux mille sept, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LOUISVILLE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.965, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 411 du 6 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1150 du 12 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luciano Collot, demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Nicolay, demeurant professionnellement à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme LOUISVILLE INVESTMENTS S.A.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- DELPHEA S.à r.l., ayant son siège social à L-1226 Luxembourg, 20, rue J.P. Beicht.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. COLLOT, A. BRAQUET, J.-M. NICOLAY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/48006. - Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008154347/242/66.

(080182293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Bluelux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 143.342.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- "Capinvest Ltd", ayant son siège social à Watergarden 6, Suite 24, Gibraltar,

ici valablement représentée par Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui restera annexée aux présentes.

- Madame Michelle DELFOSSE, prénommée, agissant en son nom personnel.

- Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I^{er} . Nom, Durée, Objet siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme de gestion de patrimoine familial, sous la dénomination de "BLUELUX S.A., SPF" (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000,-) représenté par trente-deux mille cinq cents (32.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions deux cent cinquante mille euros (EUR 3.250.000,-) qui sera représenté par trois cent vingt cinq mille (325.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 2 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mars à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

III. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur ne peut présenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

IV. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

V. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

VI. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

La Loi et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par les comparants, préqualifiés, comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Libération EUR
1) "Capinvest Ltd", prénommée	32.498	324.980,-
2) Madame Michelle DELFOSSE, prénommée	1	10,-
3) Madame Nathalie GAUTIER, prénommée	1	10,-
Total:	32.500	325.000,-

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par l'apport à la société de seize (16) lingots d'or 1000 GR (999,9).

Cet or ainsi apporté à la Société est évalué à la somme de trois cent vingt-cinq mille euros (EUR 325.000,-).

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport établi en date du 1^{er} décembre 2008 par le cabinet "audit.lu", réviseur d'entreprises, Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, lequel rapport restera, annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des lingots d'or retenue au moment de l'apport (soit EUR 325.420 valeur arrondie à EUR 325.000) ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de BLUELUX S.A., SPF émises en contrepartie de l'apport autre qu'en numéraire, soit 32.500 actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune."

Une attestation bancaire certifiant que les seize (16) lingots d'or 1000 GR (999,9) sont mis à la disposition de la Société, restera annexée aux présentes.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution sont évalués à environ quatre mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

1) Madame Michelle DELFOSSE, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

2) Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

3) Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Madame Michelle DELFOSSE, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

3. A été nommée commissaire:

"audit.lu", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18 rue Hiel, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2008.

5. L'adresse de la Société est établie au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELFOSSE, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14840. Reçu mille six cent vingt-cinq Euros (325.000,- à 0,5%= 1.625,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 DEC 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008154349/239/268.

(080182584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Nautilus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.505.

Par résolutions signées en date du 29 octobre 2008, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154353/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Ferdelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.345.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le treize novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Danny Jean-Pierre DELTOUR, né le 20 octobre 1970 à Ferrière-la-Petite (France) demeurant 15, résidence de la Digue - Impasse des Cigales à F-13250 Saint-Chamas, et

2. Monsieur Juan Bautista FERNANDEZ, né le 20 décembre 1953 à Campuzano, demeurant à 214, chemin des Martes, F-13140 Miramas,

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FERDELUX S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise en forme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire.

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1. M. Danny Jean-Pierre DELTOUR, prénommé, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2. M. Juan Bautista FERNANDEZ, prénommé, six cent vingt-cinq parts sociales	625
TOTAL cent parts sociales	<u>1.250</u>

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à 900,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Danny Jean-Pierre DELTOUR, prénommé, Monsieur Juan Bautista FERNANDEZ, prénommé,

La société sera valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux gérants.

- Le siège social est établi à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. DELTOUR, J. FERNANDEZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45653. Reçu € 62,50 (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008154351/206/93.

(080182771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Picardy Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 102.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.500.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 novembre 2008, l'associé unique a décidé de nommer Nadia Dziwinski, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} octobre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154354/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Vento Hermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 118.042.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 novembre 2008, l'associé unique a décidé de nommer Nadia Dziwinski, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} octobre 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154358/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00020. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Finstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 48.918.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 6 novembre 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Antonio Vicentini, gérant, avec adresse professionnelle au 72, Via S. Alessandro, 24100 Bergamo, Italie, de son mandat de gérant avec effet au 22 octobre 2008.

2. renouvellement des mandats de gérant suivants:

- Gérard Becquer, gérant, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Roberto Colussi, gérant, avec adresse au 10, Via Pontaccio, 21121 Milano, Italie

- Mario Marcenaro, gérant, avec adresse professionnelle au 72, Via S. Alessandro, 24100 Bergamo, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154356/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00038. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

EUSA Pharma (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 118.913.425,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.062.

Par résolutions signées en date du 21 novembre 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Armand Thomas, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

2. nomination de Sandrine Anton-Vauthier, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, en remplacement de Armand Thomas précité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154361/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Philips Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 27.882.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PHILIPS LUXEMBOURG S.A.

Boîte Postale 2456, L-1024 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008154374/3344/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04023. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Eclat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.091.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 18 novembre 2008, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Franck Doineau, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Gérard Becquer, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Piero Foresti, administrateur, avec adresse au 2, Via de Grassi Giovannino, 20121 Milan, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. de renouveler le mandat de Eurofid S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154363/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Patri Participations Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.821.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 4 novembre 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des commissaires suivants:

- Didier Mouget, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Philippe Duren, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Pascal Rakovsky, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2011 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154364/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Kaliak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.182.

L'adresse de Monsieur Jean-Baptist ROSIER s'établit à Linneveld, 13 à B-3020 Herent.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

EUROFIDUCIAIRE S.A.

12, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008154379/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Patripart, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.097.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 novembre 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat des commissaires suivants:

- Didier Mouget, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Philippe Duren, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Pascal Rakosky, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2011 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154365/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Hager Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2C, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 44.483.

Par résolutions signées en date du 14 octobre 2008, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Evi Hager, avec adresse au 6, Im Hofgarten, 66131 Saarbrücken, Allemagne de son mandat d'administrateur avec effet au 13 octobre 2008.

2. nomination de Daniel Hager, avec adresse au 26, St. Johanner Markt, 66119 Saarbrücken, Allemagne, au mandat d'administrateur en remplacement de Evi Hager sus-mentionnée, administrateur démissionnaire, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154367/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PATRIZIA Lux 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.045.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.971.

Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilseigner vom 01. Dezember 2008

Unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und satzungsmäßiger Form- und Fristvorschriften für die Einberufung und Durchführung wird von der PATRIZIA Projekt 170 GmbH, geschäftsansässig in der Fuggerstraße 26 in 86150 Augsburg, eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig und mit allen Stimmen folgende Beschlüsse:

Es wurde beschlossen, die Amtsniederlegung von Herrn Alfred Hoschek als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 anzunehmen.

Es wurde beschlossen, Herrn Arwed Fischer, geschäftsansässig in der Fuggerstrasse 26 in 86150 Augsburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 auf unbestimmte Zeit mit Einzelvertretungsbefugnis zu bestellen.

Unterzeichnet in Luxembourg am 01. Dezember 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à.r.l.

Von Dr. Bernhard Engelbrecht

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008154380/9664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04172. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.803.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 13 novembre 2008

1. Monsieur Jean FELL a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et d'administrateur-délégué.
2. Monsieur Francisco Augusto VAHIA DE CASTRO TEIXEIRA REGO a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.
3. Le nombre des administrateurs a été réduit de 9 à 7.

Luxembourg, le 21.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Amorim Investments II S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008154369/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09527. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Amorim Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.726.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 13 novembre 2008

1. Monsieur Jean FELL a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et d'administrateur-délégué.
2. Monsieur Francisco Augusto VAHIA DE CASTRO TEIXEIRA REGO a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A.
3. Le nombre des administrateurs a été réduit de 9 à 7.

Luxembourg, le 20.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Amorim Investments S.A.*
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008154370/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Fantasy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.147.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur
Par Doeke van der Molen
Représentant Permanent

Référence de publication: 2008154375/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Fantasy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 108.147.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur
Par Doeke van der Molen
Représentant Permanent

Référence de publication: 2008154376/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Parvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 36.858.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2013.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur
Doeke van der Molen
Représentant Permanent

Référence de publication: 2008154377/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Parvin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 36.858.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2013.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur
Par Doeke van der Molen
Représentant Permanent

Référence de publication: 2008154378/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02329. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PATRIZIA Lux 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.045.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.970.

—
Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilseigner vom 01. Dezember 2008

Unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und satzungsmäßiger Form- und Fristvorschriften für die Einberufung und Durchführung wird von der PATRIZIA Projekt 170 GmbH, geschäftsansässig in der Fuggerstraße 26 in 86150 Augsburg, eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig und mit allen Stimmen folgende Beschlüsse:

Es wurde beschlossen, die Amtsniederlegung von Herrn Alfred Hoschek als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 anzunehmen.

Es wurde beschlossen, Herrn Arwed Fischer, geschäftsansässig in der Fuggerstrasse 26 in 86150 Augsburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 auf unbestimmte Zeit mit Einzelvertretungsbefugnis zu bestellen.

Unterzeichnet in Luxembourg am 01. Dezember 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à.r.l.

Dr. Bernhard Engelbrecht

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008154381/9664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04176. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.120.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.906.

—
Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilseigner vom 01. Dezember 2008

Unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und satzungsmäßiger Form- und Fristvorschriften für die Einberufung und Durchführung wird von der PATRIZIA Projekt 170 GmbH, geschäftsansässig in der Fuggerstraße 26 in 86150 Augsburg, eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig und mit allen Stimmen folgende Beschlüsse:

Es wurde beschlossen, die Amtsniederlegung von Herrn Alfred Hoschek als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 anzunehmen.

Es wurde beschlossen, Herrn Arwed Fischer, geschäftsansässig in der Fuggerstrasse 26 in 86150 Augsburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 auf unbestimmte Zeit mit Einzelvertretungsbefugnis zu bestellen.

Unterzeichnet in Augsburg am 01. Dezember 2008.

PATRIZIA Projekt 170 GmbH

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008154382/9664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04166. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PATRIZIA Lux 30 N S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.723.

Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilseigner vom 01. Dezember 2008

Unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und satzungsmäßiger Form- und Fristvorschriften für die Einberufung und Durchführung wird von der PATRIZIA Projekt 170 GmbH, geschäftsansässig in der Fuggerstraße 26 in 86150 Augsburg, eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig und mit allen Stimmen folgende Beschlüsse:

Es wurde beschlossen, die Amtsniederlegung von Herrn Alfred Hoschek als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 anzunehmen.

Es wurde beschlossen, Herrn Arwed Fischer, geschäftsansässig in der Fuggerstrasse 26 in 86150 Augsburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 auf unbestimmte Zeit mit Einzelvertretungsbefugnis zu bestellen.

Unterzeichnet in Luxembourg am 01. Dezember 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à.r.l.

Dr. Bernhard Engelbrecht

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008154383/9664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04179. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PATRIZIA Lux 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.045.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.125.

Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilseigner vom 01. Dezember 2008

Unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und satzungsmäßiger Form- und Fristvorschriften für die Einberufung und Durchführung wird von der PATRIZIA Projekt 170 GmbH, geschäftsansässig in der Fuggerstraße 26 in 86150 Augsburg, eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig und mit allen Stimmen folgende Beschlüsse:

Es wurde beschlossen, die Amtsniederlegung von Herrn Alfred Hoschek als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 anzunehmen.

Es wurde beschlossen, Herrn Arwed Fischer, geschäftsansässig in der Fuggerstrasse 26 in 86150 Augsburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 auf unbestimmte Zeit mit Einzelvertretungsbefugnis zu bestellen.

Unterzeichnet in Luxembourg am 01. Dezember 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à.r.l.

Dr. Bernhard Engelbrecht

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008154384/9664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04183. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PATRIZIA Real Estate 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.045.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.981.

Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilseigner vom 01. Dezember 2008

Unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und satzungsmäßiger Form- und Fristvorschriften für die Einberufung und Durchführung wird von der PATRIZIA Projekt 170 GmbH, geschäftsansässig in der Fuggerstraße 26 in 86150 Augsburg, eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig und mit allen Stimmen folgende Beschlüsse:

Es wurde beschlossen, die Amtsniederlegung von Herrn Alfred Hoschek als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 anzunehmen.

Es wurde beschlossen, Herrn Arwed Fischer, geschäftsansässig in der Fuggerstrasse 26 in 86150 Augsburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 auf unbestimmte Zeit mit Einzelvertretungsbefugnis zu bestellen.

Unterzeichnet in Luxembourg am 01. Dezember 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à.r.l.

Dr. Bernhard Engelbrecht

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008154385/9664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04186. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PATRIZIA Real Estate 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.097.

Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilseigner vom 01. Dezember 2008

Unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und satzungsmäßiger Form- und Fristvorschriften für die Einberufung und Durchführung wird von der PATRIZIA Projekt 170 GmbH, geschäftsansässig in der Fuggerstraße 26 in 86150 Augsburg, eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig und mit allen Stimmen folgende Beschlüsse:

Es wurde beschlossen, die Amtsniederlegung von Herrn Alfred Hoschek als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 anzunehmen.

Es wurde beschlossen, Herrn Arwed Fischer, geschäftsansässig in der Fuggerstrasse 26 in 86150 Augsburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 01. Dezember 2008 auf unbestimmte Zeit mit Einzelvertretungsbefugnis zu bestellen.

Unterzeichnet in Luxembourg am 01. Dezember 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à.r.l.

Dr. Bernhard Engelbrecht

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008154386/9664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04193. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PATRIZIA Real Estate 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.045.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.126.

Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilseigner vom 1. Dezember 2008

Unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und satzungsmäßiger Form- und Fristvorschriften für die Einberufung und Durchführung wird von der PATRIZIA Projekt 170 GmbH, geschäftsansässig in der Fuggerstraße 26 in 86150 Augsburg, eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig und mit allen Stimmen folgende Beschlüsse:

Es wurde beschlossen, die Amtsniederlegung von Herrn Alfred Hoschek als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Dezember 2008 anzunehmen.

Es wurde beschlossen, Herrn Arwed Fischer, geschäftsansässig in der Fuggerstrasse 26 in 86150 Augsburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Dezember 2008 auf unbestimmte Zeit mit Einzelvertretungsbefugnis zu bestellen.

Unterzeichnet in Luxemburg am 1. Dezember 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à r.l.

Dr. Bernhard Engelbrecht

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008154387/9664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04199. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Bearstead Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.448.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of July.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared Candover 2008 Fund General Partner L.P. having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey (the "Sole Shareholder"), Channel Islands, GY13QL, hereby represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, being the sole shareholder of (and acting in such capacity) "Bearstead Holding S.à r.l", a private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies pending and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 27 June 2008, by Maître Paul Bettingen, notary public residing at Niederanven, and not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 11 of the articles of association of the Company (the "Articles"):

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the creation of ten different classes of shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, namely:

- class "A" shares (the "Class A Shares");
- class "B" shares (the "Class B Shares");
- class "C" shares (the "Class C Shares");
- class "D" shares (the "Class D Shares");
- class "E" shares (the "Class E Shares");
- class "F" shares (the "Class F Shares");
- class "G" shares (the "Class G Shares");
- class "H" shares (the "Class H Shares");
- class "I" shares (the "Class I Shares"); and

- class "J" shares (the "Class J Shares").

and having the specific features in case of redemption and cancellation as determined in the Articles as well as the specific distribution rights as determined in the Articles.

The Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares" or the "Shares".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Shares into the Classes of Shares as follows:

CLASS OF SHARES	NUMBER OF SHARES
Class A Shares	125,000
Class B Shares	125,000
Class C Shares	125,000
Class D Shares	125,000
Class E Shares	125,000
Class F Shares	125,000
Class G Shares	125,000
Class H Shares	125,000
Class I Shares	125,000
Class J Shares	125,000
TOTAL SHARES	1,250,000

having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 5 and 16 of the Articles of Association, which will read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by:

- (1) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "A" shares (the "Class A Shares");
- (2) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "B" shares (the "Class B Shares");
- (3) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "C" shares (the "Class C Shares");
- (4) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "D" shares (the "Class D Shares");
- (5) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "E" shares (the "Class E Shares");
- (6) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "F" shares (the "Class F Shares");
- (7) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "G" shares (the "Class G Shares");
- (8) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "H" shares (the "Class H Shares");
- (9) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- (10) One hundred twenty-five thousand (125,000) class "J" shares (the "Class J Shares");

with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares";

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of any Shares shall be allocated to an available premium reserve which shall be reserved and attached to the holders of such Shares and be at the free disposal of the Board of Managers.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the partners adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers and in accordance with the applicable legal provisions.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Classes of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding; no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares

outstanding; no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding; no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding; no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding; no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding; no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of partners) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

" Art. 16. Allocation on profits.

16.1 The credit balance of the profits and loss account, after deduction of the expenses costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

16.2 Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

16.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the partners and in accordance with the following provisions:

First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

After the distribution set out under a) above, all remaining Available Amount (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the partners.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the partner(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with article 16.3 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles

and that (ii) the Company may claim, in accordance with the Law, reimbursement of (and the partners shall reimburse) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new Article 20 which shall read as follows:

" Art. 20. Definitions.

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share

1.1 Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Total Cancellation Amount Shall be an amount determined by the Board and approved by the Partners on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix juillet,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Le comparant, Candover 2008 Fund General Partner L.P. ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey (l'"Associé Unique"), Channel Islands, GY13QL, représenté par Régis Galiotto, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui une fois signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-après annexée pour être enregistrée avec l'acte, étant l'associé unique de (et agissant en cette qualité) "Bearstead Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg, constituée en date du 27 juin 2008 par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, pas encore immatriculée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes conformément à l'article 11 des statuts (les "Statuts").

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la création de dix catégories de parts sociales différentes avec une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune, à savoir:

- parts sociales de Catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- parts sociales de Catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- parts sociales de Catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- parts sociales de Catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- parts sociales de Catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- parts sociales de Catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- parts sociales de Catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- parts sociales de Catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- parts sociales de Catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- parts sociales de Catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

et ayant les caractéristiques spécifiques en cas de rachat et d'annulation ainsi que les droits de distribution spécifiques comme définis dans les statuts de la société (les "Statuts").

Les Parts Sociales de Catégorie A jusqu'au Parts Sociales de Catégorie J seront référées ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales" ou comme les "Parts Sociales" et chacune une "Catégorie de Part Sociale".

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales existantes en Catégorie de Parts Sociales tel qu'il s'en suit:

CATEGORIE DE PARTS SOCIALES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Parts Sociales de Classe A	125.000
Parts Sociales de Classe B	125.000
Parts Sociales de Classe C	125.000
Parts Sociales de Classe D	125.000
Parts Sociales de Classe E	125.000
Parts Sociales de Classe F	125.000
Parts Sociales de Classe G	125.000
Parts Sociales de Classe H	125.000
Parts Sociales de Classe I	125.000
Parts Sociales de Classe J	125.000
TOTAL DE PARTS SOCIALES	1.250.000

Ayant une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5 et 16 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-), représenté comme suit:

- (1) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- (2) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- (3) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- (4) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- (5) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- (6) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- (7) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- (8) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- (9) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- (10) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J");

avec une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A jusque J sont reprises ensemble ci-après comme les "Catégories de Parts Sociales", et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"; et les parts sociales de toute Catégorie de Parts Sociales sont reprises ensemble comme les "Parts Sociales".

Les détenteurs des Parts Sociales sont repris ci-après comme les "Associés" et chacun un "Associé".

Les caractéristiques des Parts Sociales sont décrites dans les présents Statuts.

5.2 Tout montant d'une prime d'émission versée en plus de la valeur nominale de toute Part Sociale sera alloué à une réserve de prime d'émission disponible qui sera réservée et attachée aux détenteurs de telles Parts Sociales et mis à la libre disposition du Conseil de Gérance.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance et conformément aux dispositions légales applicables.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans l'article 5), les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Part Sociale appropriée détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat et l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées."

" Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

16.2 Chaque année, des profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduit et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

16.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible pour remise soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible ("Excédent") dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les Associés.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer sera déterminé conformément à l'article 16.3 et ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursés par le(les) associé(s)."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer un Article 20 dans les Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

Art. 20. Définitions.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.

Montant d'Annulation Total Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants.

Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Montant Disponible Signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant des profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulés, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans la réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter de doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales à être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes à être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale Sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale à être rachetées et annulées.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.000,- Euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO; J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29166. — Reçu douze euros (12 €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01^{er} AOUT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008153805/211/375.

(080181857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

ABN AMRO Pan European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.706.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 novembre 2008 de la société ABN AMRO Pan European Finance S.A. que les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'Administrateur suivant à compter du 15 octobre 2008:

Monsieur Oliver Charles Davidson, né le 14 juin 1971 à Londres, Grande-Bretagne demeurant à 199 Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Grande-Bretagne.

2. Nomination de l'Administrateur suivant à compter du 15 octobre 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012:

Monsieur Richard John Lawrence, né le 21 décembre 1972 à Londres, Grande-Bretagne demeurant à 250 Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Grande-Bretagne.

3. Renouvellement du mandat des Administrateurs suivants à compter du 17 novembre 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012:

Monsieur Richard George Ellaway, né le 4 octobre 1969 à Worcester, Grande-Bretagne demeurant à 250 Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Grande-Bretagne.

Monsieur Nicholas James Nunn, né le 22 février 1973 à Singapour demeurant à 250 Bishopsgate, EC2M 4AA, Londres, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABN AMRO Pan European Finance S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008154276/683/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08515. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Digital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.163.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 1^{er} août 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2012.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008154391/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02321. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Trans Marques sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 11, rue Longchamp.

R.C.S. Luxembourg B 96.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008154301/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, réf. DSO-CX00027. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080181501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

More Than Fuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 60.

R.C.S. Luxembourg B 96.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008154303/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, réf. DSO-CX00033. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080181502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Realfund, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.522.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue à 15.30 heures le 10 avril 2008

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Michael CHIDIAC, 77, bd G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- M. Michel BOURKEL, 77, bd G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Mme Anique BOURKEL, 77, bd G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Michel BOURKEL, 77, bd G.-D. Charlotte, L-1331 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES Ltd., Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen, Zurich

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154313/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

PATRIZIA Real Estate 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.045.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.124.

—
Gesellschafterbeschluss der alleinigen Anteilseigner vom 1. Dezember 2008

Unter Verzicht auf die Einhaltung sämtlicher gesetzlicher und satzungsmäßiger Form- und Fristvorschriften für die Einberufung und Durchführung wird von der PATRIZIA Projekt 170 GmbH, geschäftsansässig in der Fuggerstraße 26 in 86150 Augsburg, eine Gesellschafterversammlung der Gesellschaft abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig und mit allen Stimmen folgende Beschlüsse:

Es wurde beschlossen, die Amtsniederlegung von Herrn Alfred Hoschek als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Dezember 2008 anzunehmen.

Es wurde beschlossen, Herrn Arwed Fischer, geschäftsansässig in der Fuggerstrasse 26 in 86150 Augsburg, als Geschäftsführer der Gesellschaft, mit Wirkung zum 1. Dezember 2008 auf unbestimmte Zeit mit Einzelvertretungsbefugnis zu bestellen.

Luxemburg am 1. Dezember 2008.

PATRIZIA Luxembourg S.à.r.l.

Dr. Bernhard Engelbrecht

Geschäftsführer

Référence de publication: 2008154388/9664/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04201. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Etanchéité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 60.269.

—
Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Frank NIMAX

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008154405/8445/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03511. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

CGF Commercial and Industrial Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.941.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008154463/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02944. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.
